Province du Hainaut

Arrondissement de Thuin

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAL DE MERBES-LE-CHÂTEAU

SÉANCE DU 05 MARS 2026

Présents :
Monsieur Jean-Philippe GOFFIN, **Bourgmestre**
Monsieur Joachim VANDER JEUGT, Monsieur François LEJEUNE, ~~Madame Véronique PREAUX~~, **Échevins**
Madame Muriel CUCHE, Monsieur Emmanuel WIARD, Monsieur Hugues PREVOT, Madame Annie REMANT, Madame Alicia BRUNEBARBE, Monsieur Yannis VAINQUEUR, Madame Valérie VUKCEVIC, Monsieur Léopoldo BENITO-RODRIGUEZ, Madame Isabelle HARDY, Monsieur Ronny GEENEN, **Conseillers**
Madame Estelle LOOSVELD, **Directrice Générale**

Programme Communal de Développement Rural – rapport annuel 2025 - Approbation

Références : ENV/20260305-2

Le Conseil communal siégeant en séance publique,

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et les instructions en la matière, notamment l'article L1222-3 §1 relatif aux compétences du Conseil communal ;
Vu le décret du 11 avril 2014 relatif au Développement Rural ;
Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 12 juin 2014 portant exécution du décret du 11 avril 2014 relatif au Développement Rural ;
Vu l'arrêté du Gouvernement wallon approuvant en date du 19 avril 2012 le programme communal de Développement Rural de la commune de Merbes-le-Château ;
Vu la circulaire de la Ministre Céline TELLIER en date du 10 septembre 2021 relative à l'approbation du rapport annuel par le Conseil communal ;
Vu le rapport annuel des activités durant l'année civile 2025 établi par notre service "Environnement" ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'Unanimité :

Article 1
D'approuver le rapport annuel 2025 du Programme de Développement Rural de Merbes-le-Château.

Article 2
D'introduire le rapport annuel sur le guichet des pouvoirs locaux.

Article 3
De publier le rapport sur le site internet de la commune.

La Directrice Générale
Estelle LOOSVELD

Le Bourgmestre
Jean-Philippe GOFFIN

Pour extrait conforme,

La Directrice Générale,
Estelle LOOSVELD

Le Bourgmestre,
Jean-Philippe GOFFIN

ANNEXE 3: TABLEAU RAPPORT COMPTABLE ET FONCTIONNEMENT D'UN PROJET TERMINE (Décompte final < 10 ans).

Année de la convention	Type de programme (biffer les mentions inutiles)	Intitulé du projet	Décompte final	
			Montant	Date approbation par la RW
2014	PCDR classique ~~PDR 2000-2006~~ ~~Phasing out objectif 1 2000-2006~~ ~~PwDR 2007-2013[1]~~ ~~PwDR 2014-2020 : Mesure 7.4~~	**FP.1.4. Rénovation et aménagement en maison de village de la salle « le Merbien » et sécurisation des abords**	**566.835.09€**	**11/10/2018**

Etat du patrimoine :		
Le bien est-il toujours propriété communale ?	**Oui**	**Non**
Si non, merci de répondre aux questions ci-dessous		
Date d'approbation ou de demande d'approbation par le/la Ministre de l'acte de vente		
Montant de la vente		
Modalités de réaffectation du montant de la vente		

Le bien est-il loué ?	**Oui**	~~**Non**~~
Si le patrimoine est loué[2] à des tiers et fait donc l'objet d'une cession des droits immobiliers, il est nécessaire de joindre un extrait de la comptabilité communale relative au patrimoine en question.		
Date d'approbation de la convention de location par le/la Ministre (article 3 de la convention)		

Recettes et charges			
Recettes générées par l'exploitation du patrimoine	Type 1° LOGEMENT de TRANSIT : produits et récupérations divers relatifs à la fonction	Montant annuel	793,55
	Type 1° LOGEMENT de TRANSIT : produits des locations immobilières	Montant annuel	3016,86
	Type 2° SALLE de VILLAGE : produits du nettoyage et de location de vaisselle du Merbien	Montant annuel	614,00
	Type 2° SALLE de VILLAGE : produits de la location du Merbien	Montant annuel	5.875,00
	Type 2° SALLE de VILLAGE : produits récupération frais de chauffage de la salle du Merbien	Montant annuel	150,00

[1] Programme wallon de développement rural 2007-2013 : uniquement les ateliers ruraux dans le cadre de la mesure 321 microentreprises
[2] Il s'agit de location permanente du patrimoine de type logements, ateliers ruraux.

Charges liées à l'exploitation du patrimoine	Type 1° LOGEMENT de TRANSIT : Prestations de tiers	Montant annuel	-387,20
	Type 1° LOGEMENT de TRANSIT : Fournitures d'électricité	Montant annuel	-401,72
	Type 1° LOGEMENT de TRANSIT : Fournitures de gaz	Montant annuel	-593,03
	Type 1° LOGEMENT de TRANSIT : Non valeur sur location	Montant annuel	-371,30
	Type 2° SALLE de VILLAGE : Fournitures pour le bâtiment	Montant annuel	-82,32
	Type 2° SALLE de VILLAGE : Prestations de tiers	Montant annuel	-442,11
	Type 2° SALLE de VILLAGE : Fournitures d'électricité	Montant annuel	-920,88
	Type 2° SALLE de VILLAGE : Fournitures de gaz	Montant annuel	-1.420,17
	Type 2° SALLE de VILLAGE : Fournitures d'eau	Montant annuel	-624,40
Bénéfices[3] = recettes moins charges : R =	10.449,41€ – Ch = 5.243,13€	Montant annuel	**5.206,28€**
Réaffectation des bénéfices	Projets de développement rural non subsidiés		

Fonctionnement du projet et utilisation du bien [4]	
Description des types d'activités menées dans le cadre du projet	Location de la salle à des activités culturelles, associatives et privées, fêtes de villages - Salle occupée chaque W-E - Salle occupée de manière régulière, par « Art à tous vents » (2x par mois), de manière moins régulière : société folklorique (comité de gilles – les Gais amis) et écoles communales, organisation de la Saint Nicolas, stages du CEC La souris qui crée, activités du furet merbien (club cyclo) et des mouvements de jeunesse
Impact des activités (emploi, attractivité, inclusion sociale, promotion…)	Activité « horeca » (traiteurs, brasseurs)

[3] *En cas de bénéfices, la commune s'engage à réaffecter ceux-ci vers d'autres projets ou actions du PCDR et établit une déclaration sur l'honneur en ce sens.*

[4] *A titre d'exemple*

Ateliers ruraux : type d'entreprise, impact sur la création d'emploi, …

Maisons de village : nature et fréquence des manifestations et activités menées, participation, création de nouvelles associations, effet sur la dynamique de la population résidentielle de la commune, …

Maison multiservices : nature des services mis à disposition et des activités, fréquentation, emplois créés

Espace publics de convivialité : lieu d'activités de manifestations, attractivité de la commune et création indirecte d'emploi/ de nouvelles activités (commerce,..)

M7.4 du PwDR 2014-2020 : Construction d'espaces multifonctionnels, modulables et polyvalents : l'occupation du bien, le fonctionnement du projet, les actions déployées, les résultats acquis, bâtiment non exploité à des fins commerciales, diversité des activités (3 activités /4 secteurs : socio récréatif, culturel, service, promotion des ressources locales) et l'état actualisé des indicateurs obligatoire et de suivi mentionnés au point 15.2 de l'AM d'octroi

ANNEXE 4 : RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE DE DEVELOPPEMENT RURAL ET DE SES GT

Année de l'installation de la CLDR	Année d'approbation du Règlement d'ordre intérieur	Dernière date de la modification de composition de la CLDR[5]	Dernière date de modification du Règlement d'ordre intérieur[6]
2008	2008	30/08/2022	30/06/2021
Date des réunions de CLDR et Groupes de Travail durant l'année écoulée[7]	03/02/2025	Nombre de présents	15
Réflexion sur l'opération de développement rural			
	Pour rappel, le PCDR de Merbes-le-Château n'est plus valide depuis 2022. La CLDR continue néanmoins à se réunir chaque année pour suivre les avancements des projets en cours en cours et pour remettre certains avis. Cette année, la CLDR a été consultée sur le projet PIMACI, le projet de maison de village de Merbes-le-Château (cœur de village), le projet de hall omnisport et le projet sport de rue. 5 projets issus du PCDR. La CLDR a également effectué le bilan et l'évaluation du PCDR.		
Propositions de projets à entreprendre			
Numéro fiche-projet	/		
Intitulé du projet			
Priorité du projet			
Calendrier d'exécution			

[5] Merci de joindre en annexe la délibération du conseil communal approuvant la modification de la composition de la CLDR (si changement <50% pendant l'année écoulée). Dans le cas d'un changement de composition de plus de 50%, merci d'utiliser le formulaire 3 disponible sur le guichet des pouvoirs locaux.

[6] Merci de joindre en annexe le ROI approuvé accompagné de la délibération du conseil communal (si changement pendant l'année écoulée).

[7] Merci de joindre en annexe les PV des réunions de la CLDR et GT. Si moins de 4 réunions ont été organisées sur l'année, merci de fournir une justification.

Commune Merbes-le-Château

Ref_DR	Numéro Fiche-Projet	Intitulé	Adresse du projet				Montant du projet à 100% TVAC + Honoraires	DR	Subsides DR	Autre pouvoir subsidiant 1	Subside recu (1)
			Rue	N°	Code postal	Localité					
56049-1-01	FP 4	MV le Merbien à Merbes-ste-Marie	Route de l'Etat	54	6567	Merbes-sainte	€ 714,863.33	1	€ 455,081.71		€ -
56049-1-02	FP01A	MR Usine Danthine Labuissière	Place de la gare		6567	Labuissière	€ 1,494,435.66	1	€ 592,162.19	SAR	€ 514,727.00
56049-1-03	FP 5	Aménager la place Fontaine-Valmont	Place Desoil		6567	Fontaine-Valm	€ 560,664.93	1	€ 400,000.00		€ -

Autre pouvoir subsidiant 2	Subside recu (2)	Autre pouvoir subsidiant 3	Subside recu (3)	Autre partenaire	Stade d'avancement du projet	Date de la réunion de coordination	Date de la désignation de l'auteur de projet	Date de l'approbation de l'avant-projet par la Commune	Date de l'approbation de l'avant-projet par la RW	Date de l'approbation du projet définitif par la Commune	Date de l'approbation du projet définitif par la RW	Date publication avis de marché
	€ -		€ -		Réalisé	27/11/2012	5/09/2013	27/03/2015	4/08/2015	25/06/2016	6/07/2016	
	€ -		€ -		Adjudication	13/05/2016	7/10/2016	29/10/2015	12/09/2018	2/12/2021	26/09/2022	
	€ -		€ -		Projet définitif	23/06/2021	22/09/2022	31/08/2023	30/11/2023	29/11/2024	28/05/2025	

Date de la décision d'attribution de marché	Date approbation attribution du marché par la RW	Date ordre de commencer les travaux	Date de la réception provisoire	Date de l'approbation du DF par la RW	Date de la réception définitive	Si projet abondonné, décrire la raison de l'abandon	Programmation dans les 3 ans	Commentaires
15/12/2016		8/05/2017	25/10/2018	20/07/2020				2024 :
						ABANDON		**2024 :** Le projet est abandonné pour les 3 motifs suivants : il ne répond plus aux besoins de la commune, les exigences de l'ONE sont désormais plus élevées que ne le permet le volume du bâtiment, Igretec a remis un rapport faisant état de la dégradation du bâtiment et de l'augmentation des prix susceptibles de générer un surcoût qui risquerait de mettre à mal les finances communales.
						ABANDON		**2025 :** le 9 octobre 2025, le Collège communal a décidé de l'arrêt de la procédure de passation du marché public relatif à l'aménagement de la place Desoil à Fontaine-Valmont pour des motifs budgétaires.